

PRATIQUES TRADITIONNELLES NÉFASTES : PRÉVENTION

VENKATRAMAN CHANDRA-MOULI



Objectifs du module

A la fin de ce module, les participants seront capables de :

- définir les pratiques traditionnelles néfastes (PTN) et présenter les différents types de PTN ;
- présenter l'importance des services de prévention des PTN dans la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ;
- offrir les services de prévention contre les PTN en fonction des orientations programmatiques de l'OMS ;
- prendre en compte les contextes particuliers de crises dans la prévention des PTN.



Plan du module

PERSPECTIVE GLOBALE

- ✓ Définition des PTN
- ✓ Rationnel en matière de conseil et d'offres de services de prévention des PTN
- ✓ Obligations en matière de droit de l'homme
- ✓ Considérations d'ordre programmatique
- ✓ Mesures spécifiques dans le contexte de crises humanitaires
- ✓ Lignes directrices

PERSPECTIVES REGIONALES

- ✓ Contexte régional (pays francophones)
- ✓ Défis et initiatives régionales
- ✓ Principaux messages sur la prévention des PTN



A L'ÉCHELLE MONDIALE



Définitions

- **Pratiques culturelles traditionnelles** : elles reflètent les valeurs et les croyances des membres d'une communauté pendant des périodes qui s'étendent souvent sur plusieurs générations. Les traditions peuvent être positives, neutres ou nuisibles, toutefois cette présentation porte sur les pratiques traditionnelles néfastes. Les pratiques traditionnelles néfastes n'ont aucun avantage pour la santé, seulement des inconvénients par exemple les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants.¹
- **Mutilation génitale féminine (MGF)** : toute procédure qui implique l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales.¹
- **Mariage d'enfants (ME)** : mariage formel ou union informelle avant l'âge de 18 ans.¹



Rationnel 1/3

- **Les pratiques traditionnelles néfastes chez les adolescents constituent un problème important.**
- On estime que plus de 200 millions de filles et de femmes vivent avec les effets des MGF qui sont principalement pratiquées sur les filles de moins de 18 ans.
- Chaque année, environ 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans.²
- **Les pratiques traditionnelles néfastes chez les adolescents peuvent avoir de graves conséquences sanitaires et sociales.**³
- Les grossesses des adolescentes sont à la fois la cause et la conséquence du mariage des enfants.
- 90 % des accouchements d'adolescentes ont lieu dans le cadre du mariage.
- Chaque année dans les pays en développement, 21 millions de filles âgées de 15 à 19 ans tombent enceintes.
- Le manque d'accès à l'avortement sécurisé dans certains contextes.



Rationnel 2/3

- **Les pratiques traditionnelles néfastes chez les adolescents peuvent avoir de graves conséquences sanitaires et sociales.**
- Les MGF n'ont aucun avantage connu pour la santé. Il peut avoir des conséquences immédiates sur la santé : **hémorragie, choc, infections et décès** et peut entraîner des conséquences sanitaires et sociales à long terme telles que le trouble de stress post-traumatique et les problèmes de santé menstruelle.
- Les MGF sont liées à des complications non seulement de santé obstétricale, mais aussi de santé gynécologique (par exemple, des complications menstruelles), de santé urologique et de santé sexuelle et de santé mentale.
- Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont l'une des principales causes de mortalité et de morbidité chez les filles de 15 à 19 ans.
- Les nouveau-nés des filles mariées sont plus exposés au risque de retard de croissance et de faible poids à la naissance. ³



Rationnel 3/3

- **Des interventions pour la prévention des pratiques traditionnelles néfastes se sont avérées efficaces.**
- Il existe une base croissante de données probantes sur les approches efficaces ainsi que sur celles qui sont prometteuses mais dont l'efficacité n'a pas été démontrée.
- **Les lois et les politiques, les stratégies de prévention et leur mise en œuvre nécessitent une attention particulière.**
- Les lois et les politiques ne peuvent à elles seules empêcher les MGF ou les ME. Ils doivent être combinés avec des interventions visant à établir des normes pour résister aux pratiques néfastes dans les familles et les communautés, et pour autonomiser les filles et les jeunes hommes. Les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la justice pénale ont des rôles complémentaires à jouer.



CONCEPTS CLÉS À CONSIDÉRER

- Les MGF et le mariage des enfants sont des pratiques traditionnelles profondes et de longue date qui ne peuvent être inversées par des interventions à composante unique brièvement mises en œuvre : les efforts visant à prévenir les MGF et le ME nécessitent des interventions à long terme et à plusieurs niveaux.
- Les dirigeants, y compris les prestataires de soins de santé, peuvent eux-mêmes soutenir l'abandon des MGF ou le ME : toutes les parties prenantes doivent contribuer aux efforts de prévention des MGF et le ME.
- De nombreuses adolescentes qui ont subi des MGF ou qui ont été mariées avant 18 ans n'ont pas accès aux soins et au soutien : en outre, les filles et les femmes peuvent retarder la recherche de soins parce qu'elles sont gênées ou honteuses.



OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

La Charte africaine des droits et du bien-être des enfants

- Les normes relatives aux droits de l'homme appellent à une approche holistique de la prévention et de l'élimination des pratiques néfastes.
- Les États doivent adopter des mesures législatives pour interdire ces pratiques, y compris prévoir des sanctions adéquates, combinées à d'autres mesures juridiques et politiques, y compris des mesures sociales.
- Ces mesures doivent inclure une attention aux causes profondes des pratiques néfastes, le renforcement des capacités à tous les niveaux et des mesures de protection pour les femmes et les enfants qui ont été victimes de pratiques néfastes.



LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS

- ✓ *Lignes directrices de l'OMS sur la prise en charge des complications sanitaires des mutilations génitales féminines (2016).*
- ✓ La ligne directrice est pertinente, mais pas spécifique aux adolescents. Elle fournit des recommandations pour la prise en charge des complications de santé des MGF.
- ✓ *Lignes directrices de l'OMS sur la prévention des grossesses précoces et des mauvais résultats en matière de reproduction chez les adolescentes dans les pays en développement (2011).*
- ✓ Les lignes directrices sont spécifiques aux adolescentes.
- ✓ Recommandations d'action à trois niveaux :
 - ✓ au niveau politique, encourager les dirigeants politiques, les planificateurs et les dirigeants communautaires à formuler et à appliquer des lois interdisant le mariage des filles avant l'âge de 18 ans ;
 - ✓ au niveau communautaire, influencer les normes familiales et communautaires pour retarder le mariage des filles jusqu'à l'âge de 18 ans et accroître les possibilités d'éducation pour les filles par des voies formelles et non formelles ;
 - ✓ au niveau individuel, autonomiser les filles en combinaison avec une intervention pour influencer les normes familiales et communautaires.



DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS

Mutilations génitales féminines

- Soins aux filles et aux femmes vivant avec des mutilations génitales féminines: manuel clinique (OMS, 2018).
- Stratégie mondiale visant à empêcher les prestataires de soins de santé de pratiquer des mutilations génitales féminines (OMS, 2010).
- Déclaration interinstitutions sur l'élimination des mutilations génitales féminines (OMS, 2008).
- La résolution 61.16 en 2008 de l'Assemblée mondiale de la santé.
- La COVID-19 perturbe l'ODD 5.3 – mutilations génitales féminines (FNUAP, 2020)

Mariage d'enfants

- COVID-19 et mariages d'enfants, précoces et forcés: un programme d'action (GirlsNotBrides, avril 2020).
- Adaptation à la COVID-19 (UNICEF, FNUAP, septembre 2020).
- Lutter contre le mariage des enfants dans les contextes humanitaires (UNICEF, UNFPA, février 2021).

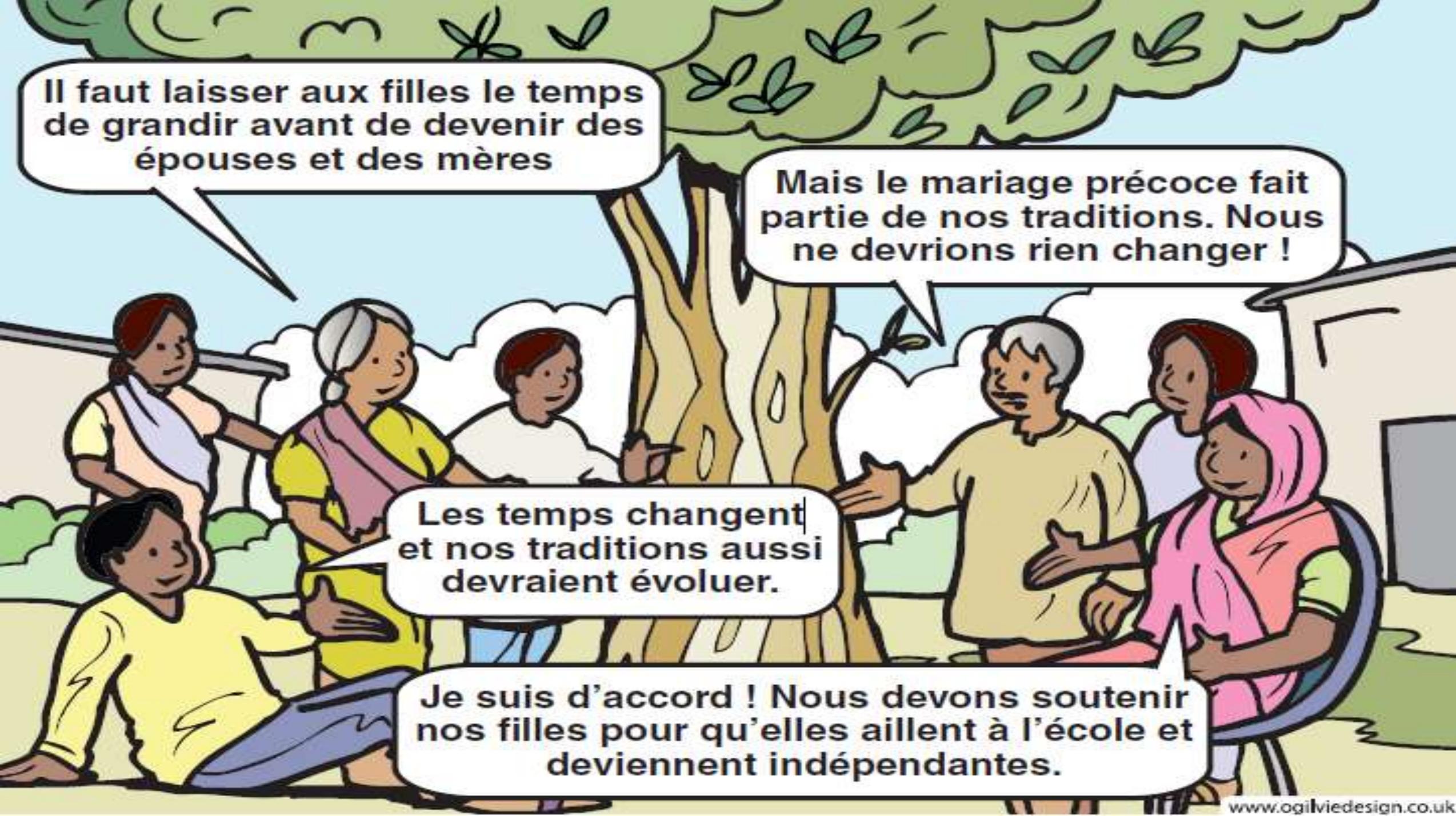


L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les progrès

La pandémie de COVID-19 aurait un impact négatif sur les progrès :

- on prévoit que 10 millions de filles supplémentaires se marieront pendant l'enfance d'ici 2030 en raison des fermetures d'école, des chocs économiques et des perturbations des services provoqués par la pandémie ;
- ce nombre s'ajoute aux 100 millions de filles qui, selon les projections, se marieront pendant l'enfance au cours de cette décennie ;
- la pandémie a également perturbé les programmes de prévention des MGF et pour cette raison, 2 millions de filles supplémentaires pourraient subir des MGF au cours de la prochaine décennie, des cas qui auraient autrement été évités. ⁴





Il faut laisser aux filles le temps de grandir avant de devenir des épouses et des mères

Mais le mariage précoce fait partie de nos traditions. Nous ne devrions rien changer !

Les temps changent et nos traditions aussi devraient évoluer.

Je suis d'accord ! Nous devons soutenir nos filles pour qu'elles aillent à l'école et deviennent indépendantes.

PERSPECTIVE RÉGIONALE

CONTRIBUTRICES

- CHRISTINA PALLITTO
 - JEAN CASEY

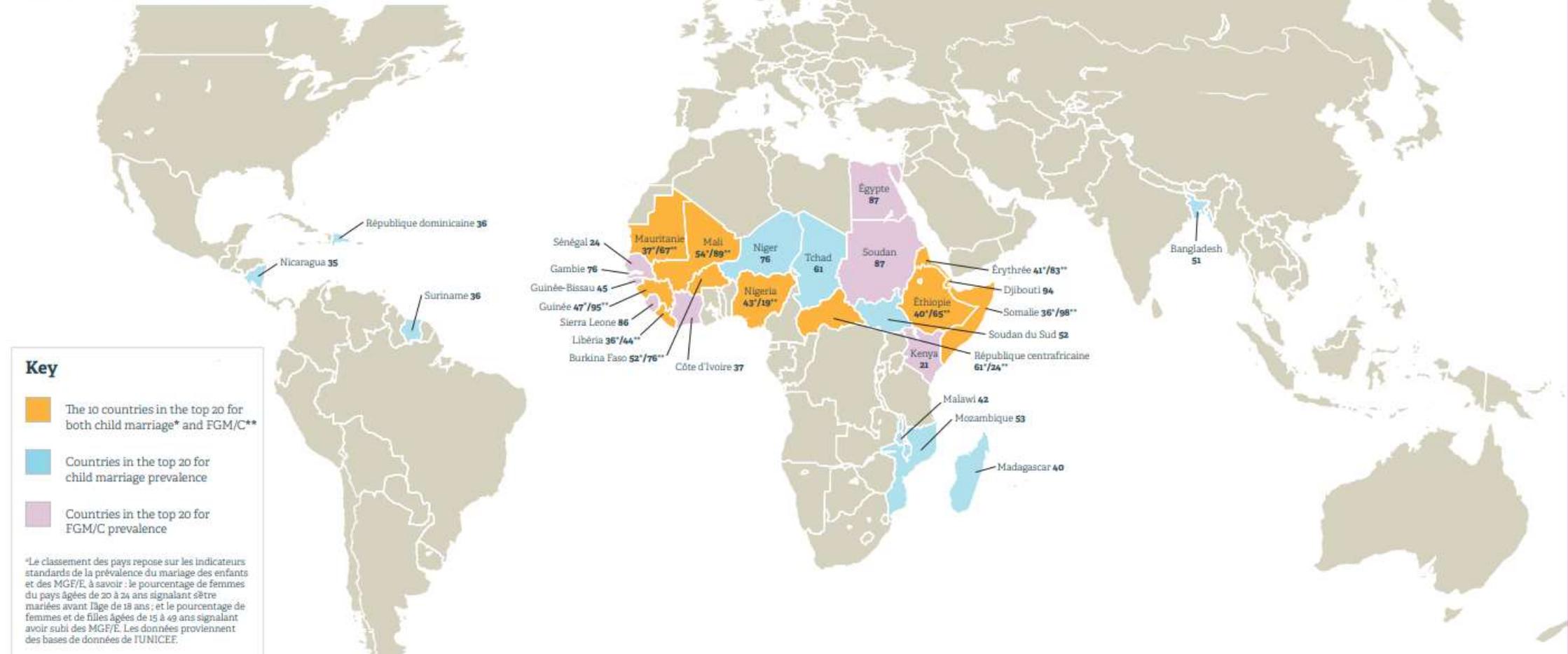
L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être », et cette déclaration a été utilisée pour soutenir que les MGF violent le droit à la santé et à l'intégrité physique.





Carte présentant les 20 pays aux taux de prévalence du mariage les plus élevés et les 20 pays aux taux de prévalence des MGF/E les plus élevés. ⁵

Carte présentant les 20 pays aux taux de prévalence du mariage les plus élevés et les 20 pays aux taux de prévalence des MGF/E les plus élevés. Les dix pays en rouge apparaissent dans les deux listes



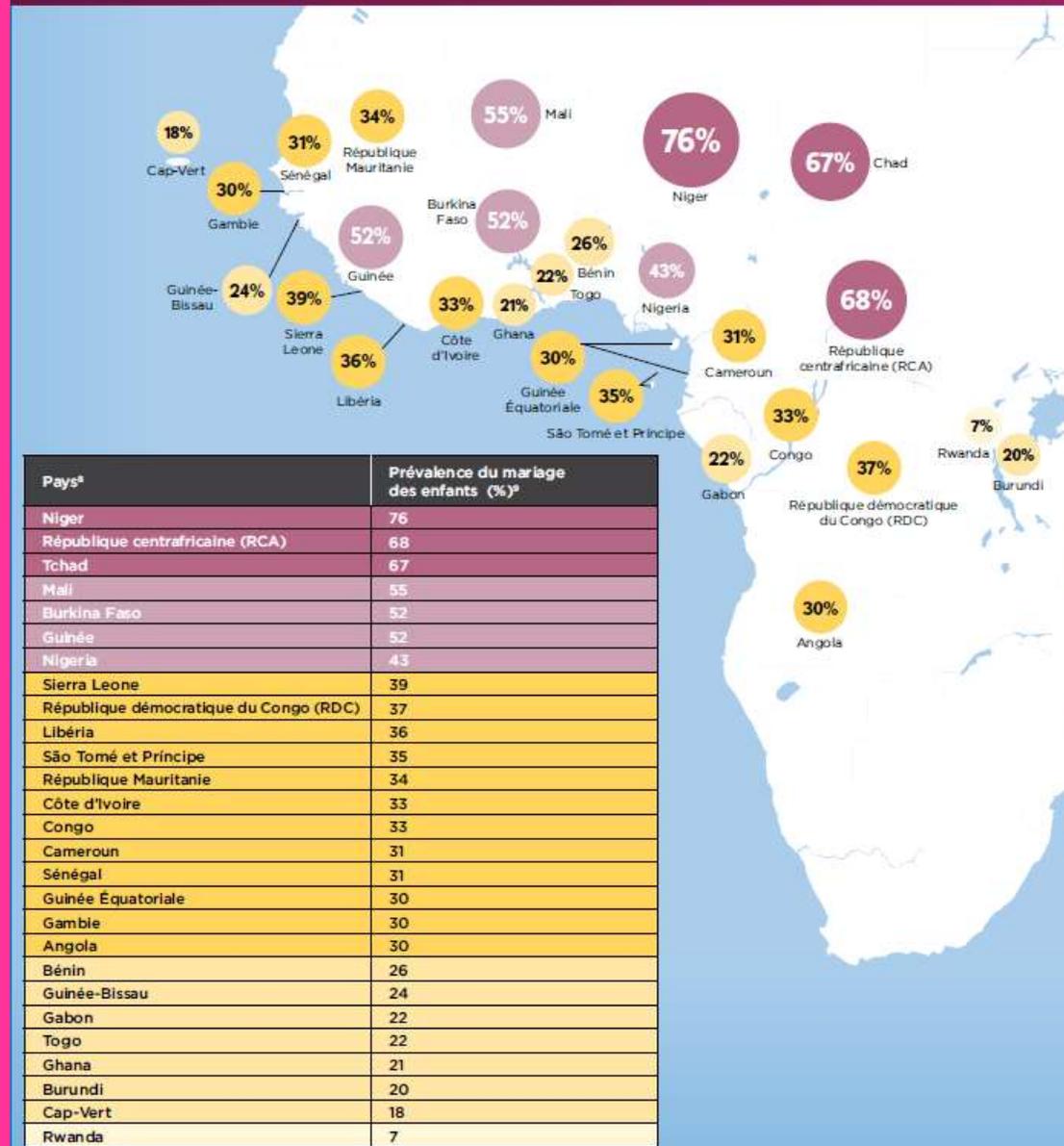
Key

- The 10 countries in the top 20 for both child marriage* and FGM/C**
- Countries in the top 20 for child marriage prevalence
- Countries in the top 20 for FGM/C prevalence

*Le classement des pays repose sur les indicateurs standards de la prévalence du mariage des enfants et des MGF/E, à savoir : le pourcentage de femmes du pays âgées de 20 à 24 ans signalant s'être mariées avant l'âge de 18 ans ; et le pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans signalant avoir subi des MGF/E. Les données proviennent des bases de données de l'UNICEF.



PRÉVALENCE DU MARIAGE DES ENFANTS DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(PAYS DE LA CEDEAO ET DE LA CEEAC)



Rencontre de Haut Niveau pour Mettre Fin au Mariage des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (23-25 octobre 2017 à Dakar, Sénégal)

Jeunes filles * qui ont subi une forme de MGF

Légende

- 0 - 14.9%
- 15% - 29.9%
- 30% - 44.9%
- 45% and above



Map



Téléchargements

* L'âge varie selon les pays

Country	Valeur
Burkina Faso	25%
Egypt	21%
Guinea	46%
Gambia	42%
Kenya	3%
Mali	69%
Mauritania	55%
Nigeria	17%
Sudan	37%
Senegal	18%
Uganda	2%
Guinea-Bissau	30%

Jeunes filles qui ont subi une forme de MGF ⁶



Les défis en matière de pratiques traditionnelles néfastes

- La prévalence du mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre est de 41 %, soit près de 60 millions, ont été mariées avant l'âge de 18 ans. ⁷
- La région comprend six des dix pays où la prévalence du mariage d'enfants est la plus élevée au monde, chacun de ces six pays affichant un taux supérieur à 50 %.
- Le Niger affiche le taux de prévalence du ME le plus élevé au monde, avec 76 %, suivi de la République centrafricaine, avec 68 % et du Tchad 67 %. ⁸
- Près d'une adolescente (âgée de 15 à 19 ans) victime d'une MGF sur trois a été excisée par du personnel médical. ⁸
- Les MGF, ne sont pas approuvées par l'islam ou le christianisme, mais les croyances liées à la religion sont fréquemment invoquées pour justifier leur pratique. ⁸
- Le taux des filles âgées 15-19 ans ayant subi une MGF est le suivant : ⁹
 - en Guinée 92 % ; au Mali 86 % ; au Burkina Faso 42 % et au Sénégal 22 %.



Les défis en matière de pratiques traditionnelles néfastes

- Depuis de nombreuses années, l'Union africaine (UA) déploie des efforts visant à éliminer les MGF. En 1990, la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée. Ce traité appelle les États à « prendre toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant ».
- En 2003, l'Assemblée de l'UA a adopté le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo). Ce protocole est le seul instrument juridiquement contraignant relatif aux droits de l'homme et applicable en Afrique qui mentionne explicitement les MGF. Son article 5, « Élimination des pratiques néfastes », oblige les États parties à prendre toutes les mesures nécessaires, de nature législative ou autre, en vue de garantir l'élimination des MGF. ¹⁰



Programme conjoint UNFPA-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines ¹¹

- Mis en œuvre depuis 2008 dans 17 pays, il soutient des initiatives aux différents niveaux. Il est parvenu à sensibiliser à la question des mutilations génitales féminines et à galvaniser un mouvement mondial.
- A la lumière des découvertes les plus récentes en matière de sciences sociales et en partenariat avec les gouvernements, les organisations communautaires locales et d'autres acteurs clés; a pu obtenir les résultats suivants :
 - **cadres juridiques et politiques** : 14 des 17 pays soutenus par le programme disposent de cadres juridiques et politiques interdisant la pratique des MGF ;
 - **appropriation par les gouvernements** : en 2021, 14 pays soutenus disposaient d'un mécanisme national de coordination pour impliquer systématiquement tous les acteurs au niveau national ;
 - **croissance de l'engagement communautaire** : grâce à l'engagement communautaire qui passe par l'éducation, le dialogue et la construction d'un consensus, plus de 45 millions de personnes issues de 34 659 communautés ont fait des déclarations publiques sur l'abandon des MGF ;
 - **prestation de services adaptés et de qualité** : plus de 6 millions de femmes et de filles dans les 17 pays soutenus ont bénéficié de services de protection et de soins spécialisés pour les MGF ;
 - **plaidoyer et sensibilisation** : près de 84,3 millions d'individus ont été touchés par des programmes de radio et de télévision traitant des MGF.



SALEEMA

INITIATIVE DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ÉLIMINATION DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES ¹²

Saleema a été approuvée et lancée, en février 2019, en marge de la 32^e Session du Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Objectif : engager les mécanismes politiques en Afrique, notamment par le biais de l'UA, afin de susciter des engagements et des actions destinées à accélérer l'élimination des MGF.

Mise en œuvre à l'échelle continentale, elle permettra de cibler tous les États membres, avec un accent particulier sur les pays où les MGF sont répandues.

Les modalités de mise en œuvre :

- ✓ **au niveau continental et des communautés économiques régionales** : la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba a mené et mènera le processus de conception, d'élaboration, de suivi, d'établissement de rapports et de reddition de comptes de cette Initiative ;
- ✓ **au niveau national**, chaque État membre sera chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'élaboration de rapport sur cette Initiative ;
- ✓ **au niveau communautaire**, chaque État membre identifiera des communautés spécifiques en recensant les domaines les plus pertinents.



AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي		UNIÃO AFRICANA
Addis Ababa, ETHIOPIA	P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax: 011-551 7844	Website: www.au.int
SA50368 -138/15/24		

QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ
TECHNIQUE SPECIALISÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
LE TRAVAIL ET L'EMPLOI (CTS-SDLE-4)
04-08 AVRIL 2022
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

Thème: « Améliorer le bien-être et le niveau de vie en Afrique »

INITIATIVE SALEEMA

INITIATIVE DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ÉLIMINATION DES
MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

PROGRAMME ET PLAN D'ACTION 2019-2023

Le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants : *Agir pour protéger les filles les plus vulnérables.*

En 2016, l'UNICEF, en collaboration avec UNFPA, a lancé un programme mondial destiné à lutter contre le mariage d'enfants dans 12 des pays où la prévalence est la plus élevée : le Bangladesh, **le Burkina Faso**, l'Éthiopie, le Ghana, l'Inde, le Mozambique, le Népal, **le Niger**, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Yémen et la Zambie.

- Au Burkina Faso, le programme a soutenu plus de **14 000 adolescentes** en leur fournissant du matériel scolaire, en payant la cantine scolaire et en gérant leur dossier afin qu'elles puissent poursuivre leur éducation.
- Au Niger, le programme a soutenu des campagnes diffusées sur les médias sociaux et à la radio dans le but de mobiliser plus **de 6 millions de personnes** sur les thèmes du mariage d'enfants et des droits des filles, ce qui a provoqué des conversations lors du troisième Sommet des filles africaines organisé dans le pays au cours de l'année.



CAMPAGNE POUR L'ELIMINATION DU MARIAGE D'ENFANTS EN AFRIQUE : L'APPEL DE CLAIRON ^{14 15}

Lancée en 2013, le but principal de cette campagne est d'accélérer l'élimination du mariage d'enfants en Afrique, à travers la prise de conscience des effets néfastes du mariage d'enfants au niveau continental.

Composantes de la campagne :

- (a) Plaidoyer
- (b) Suivi et Évaluation (S&E)
- (c) Facilitation de l'assistance technique et renforcement des capacités

Enseignements tirés du programme exécuté au Malawi et en Zambie avec l'appui de l'ONU FEMMES :

- ✓ la création de clubs d'aptitudes à la vie pour les survivantes du mariage d'enfants dans les établissements éducatifs, pour leur permettre de comprendre et d'exercer leurs droits à des services essentiels de qualité ;
- ✓ mise à disposition d'informations et de services juridiques et de santé/ santé sexuelle et reproductive intégrés, afin d'en faciliter l'accès et d'offrir un appui holistique aux survivantes du mariage d'enfants.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

CAMPAGNE POUR L'ELIMINATION DU MARIAGE D'ENFANTS EN
AFRIQUE :
L'APPEL DE CLAIRON



Expérience de l'abandon des MGF : cas du Sénégal ¹⁶



Expérience de l'abandon des MGF : cas du Sénégal ¹⁶

FIGURE 3.56 : Nombre de communautés : (a) ont fait des déclarations publiques d'abandon des MGF et (b) ont créé un système de

surveillance communautaire au Sénégal

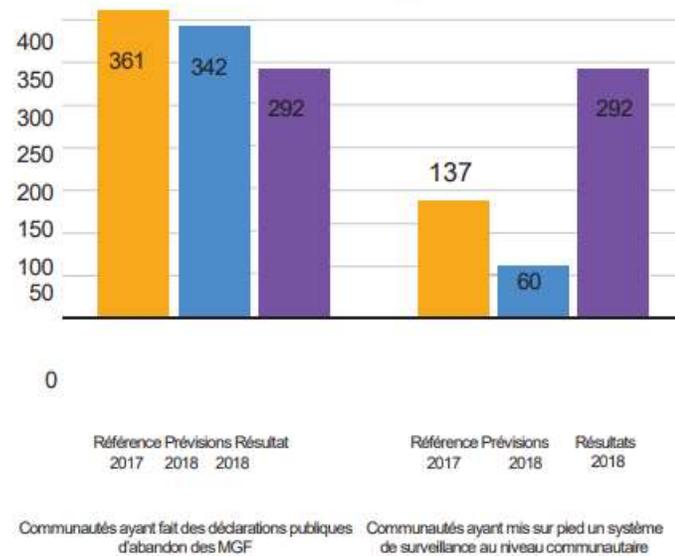
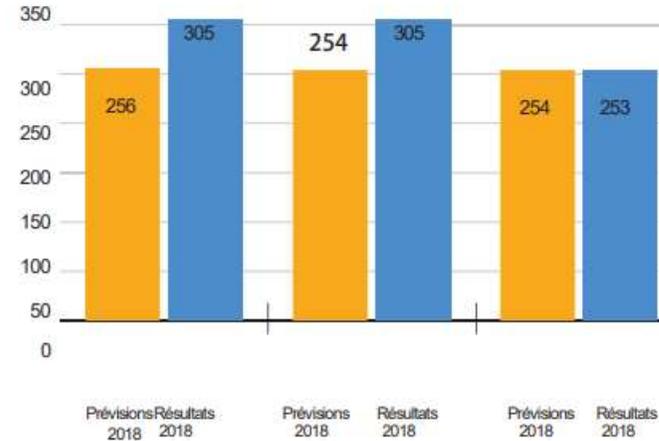


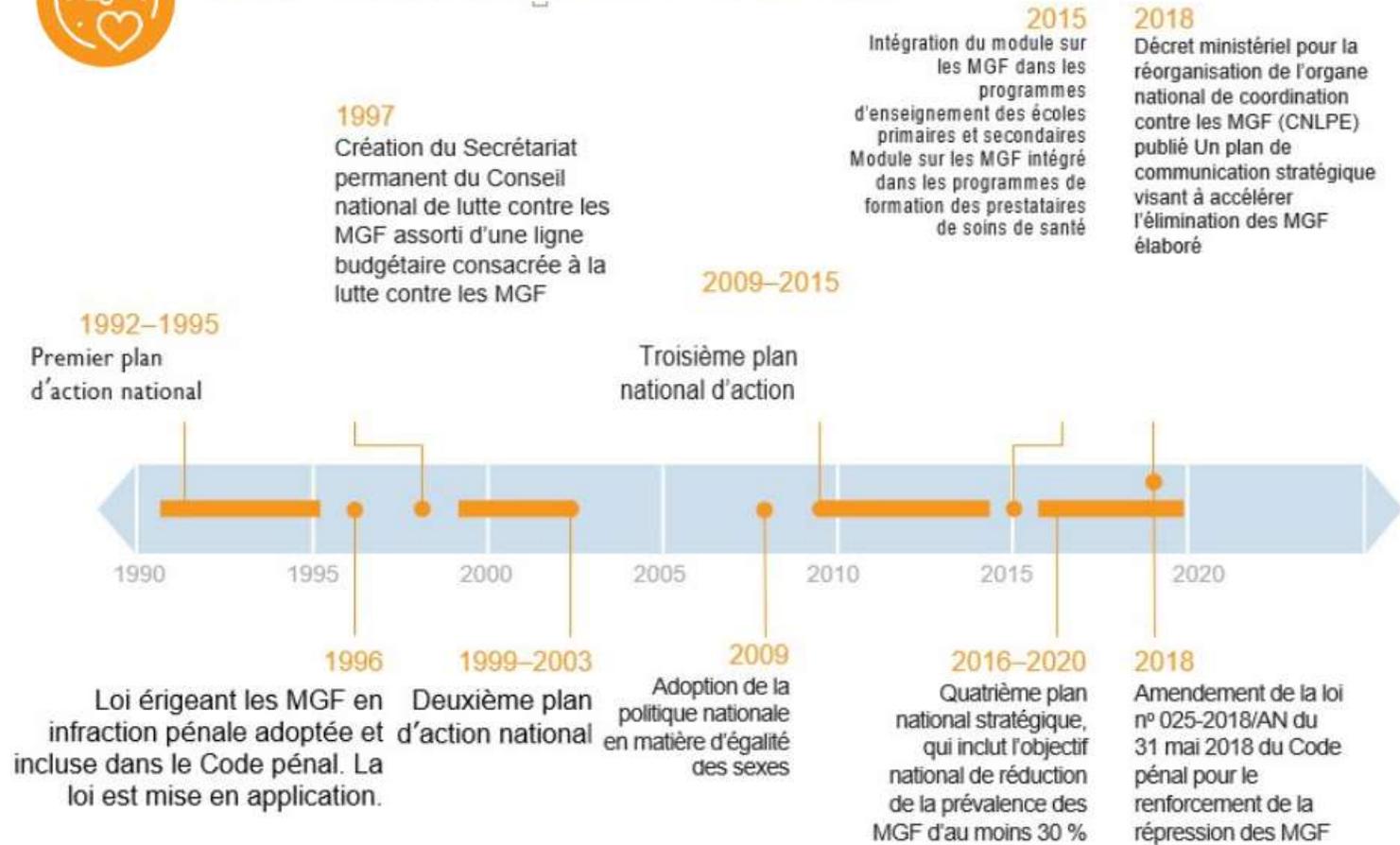
FIGURE 3.57 : Nombre de communautés ayant mis en place des mécanismes de changement des normes sociales



Expérience de l'abandon des MGF : cas du Burkina Faso ¹⁶

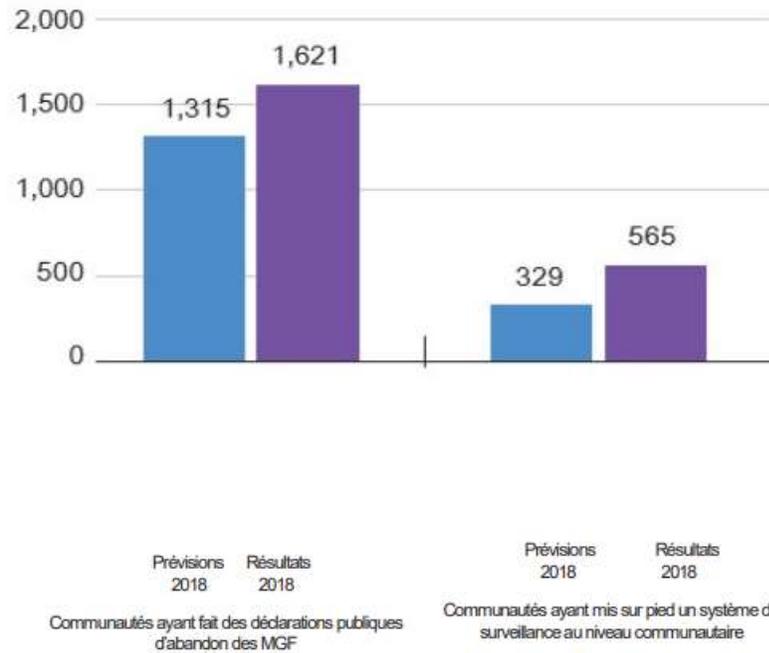


Calendrier des principales initiatives et actions au Burkina Faso



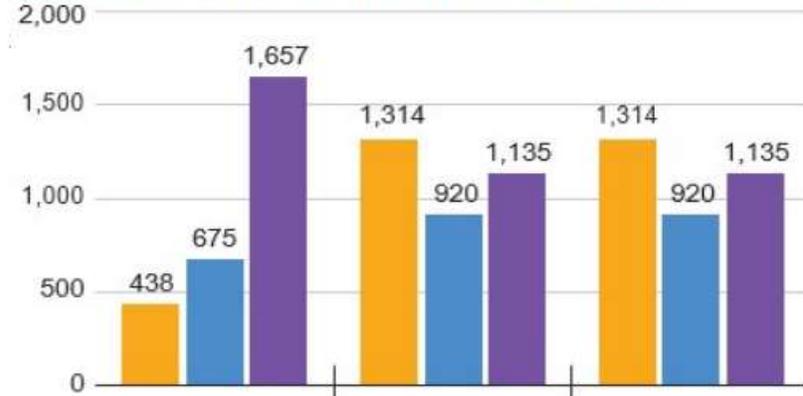
Expérience de l'abandon des MGF : cas du Burkina Faso ¹⁶

FIGURE 3.5 : Nombre de communautés :
(a) ayant fait des déclarations publiques d'abandon des MGF et (b) ayant mis sur pied un système de surveillance au niveau communautaire au Burkina Faso



Source : Base de données du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF, 2018

FIGURE 3.6 : Nombre de communautés ayant mis en place des mécanismes de changement des normes sociales



Référence 2017	Prévisions 2018	Résultats 2018	Référence 2017	Prévisions 2018	Résultats 2018	Référence 2017	Prévisions 2018	Résultats 2018
Communautés où les filles deviennent des agentes de changement après avoir suivi un programme de développement des capacités			Communautés où les déclarations publiques des leaders religieux dissocient les MGF des pratiques religieuses			Communautés où les dirigeants communautaires/traditionnels dénoncent publiquement les pratiques de MGF		

Source : Base de données du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF, 2018



Expérience de l'abandon du Mariage d'Enfants : cas du Niger¹⁷

NIGER

Points essentiels

- Plus de 43 000 adolescentes (âgées de 10 à 19 ans) ont activement participé à des formations axées sur les compétences nécessaires à la vie courante ou l'éducation complète à la sexualité dans les régions ciblées par le Programme.
- Les messages diffusés dans les médias traditionnels et sociaux sur le mariage des enfants, les droits des adolescentes et l'égalité des genres sont parvenus à 6,9 millions de personnes (garçons, filles, femmes et hommes).
- Plus de 16 000 garçons et hommes ont participé à des séances d'éducation ou de discussion de groupe, portant spécifiquement sur les masculinités néfastes et les normes de genre.
- On compte 1 649 filles (âgée de 10 à 19 ans) dont la

La séance interactive a débouché sur des mesures concrètes visant à proposer des approches transformatrices de la conception des genres pour mettre fin au mariage des enfants.

scolarisation ou le maintien dans le primaire ou le secondaire ont été favorisés par le Programme.

- Plus de 73 000 personnes (garçons, filles, femmes et hommes) ont participé à des séances d'éducation ou de discussion de groupe traitant des conséquences du mariage des enfants et des solutions pour l'éviter, des droits des adolescentes et de l'égalité des genres.
- En 2021, le Niger a été l'un des premiers pays à déployer l'outil d'accélération de la transformation de la conception des genres.

Un atelier en la matière a été organisé sur trois jours en juin 2021, avec la participation active du personnel technique de l'UNFPA, de l'UNICEF, du Gouvernement et des organisations de la société civile. Cette séance interactive a débouché sur des mesures concrètes visant à proposer des approches transformatrices de la conception des genres pour mettre fin au mariage des enfants.



Expérience de l'abandon du Mariage d'Enfants : cas du Burkina Faso ¹⁸

BURKINA FASO

- On pourrait tirer des enseignements de l'application d'approches de communication bilatérale et à canaux multiples, tout en prêtant attention à la fracture numérique.
- Les adolescents vulnérables doivent bénéficier d'un accès continu à l'éducation (surtout si celle-ci est dispensée à distance), ainsi qu'aux services de santé et de protection sociale.
- Il est essentiel d'éliminer les facteurs de pauvreté en tirant parti des systèmes de protection sociale existants.
- Il est important de garantir l'utilisation de programmes basés sur des données probantes et d'encourager les gouvernements à maintenir la prévention et l'éradication du mariage des enfants au rang des priorités nationales, tout en continuant d'élaborer des cadres juridiques et opérationnels pour accélérer la fin de cette pratique.

Ces résultats éclaireront les ajustements et perfectionnements futurs du Programme. Au cours de la Décennie d'action, ils permettront de poursuivre la mise en œuvre dans des contextes changeants et d'accélérer le rythme des efforts visant à mettre fin au mariage des enfants en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.

Il est essentiel d'éliminer les facteurs de pauvreté en tirant parti des systèmes de protection sociale existants.

Points essentiels

- 44 825 nouvelles adolescentes, dont 257 filles handicapées, ont participé à des clubs communautaires d'adolescents dans 1 235 villages nouvellement ciblés par le Programme, ce qui leur a permis de bénéficier d'une formation aux compétences nécessaires à la vie courante et d'une éducation à la gestion financière, ainsi qu'à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation.
- 14 070 adolescentes vulnérables ont reçu des fournitures scolaires, une aide financière couvrant leurs frais de scolarité et une prise en charge leur permettant de poursuivre leurs études (placement dans des familles d'accueil, médiation familiale des conflits pouvant entraver leur scolarité, etc.).
- 607 unités de surveillance communautaire ont été mises en place dans 1 235 villages ayant fait des déclarations publiques en faveur de l'abandon du mariage des enfants, l'objectif étant de veiller à ce que ces engagements soient respectés et que le dialogue social soit maintenu.
- Les messages diffusés dans les médias traditionnels et sociaux sur le mariage des enfants, les droits des



Considérations régionales pour la mise en œuvre d'interventions pour d'abandon des pratiques traditionnelles néfaste ³

- Collaborer directement avec les familles et les communautés pour influencer sur les normes sociales.
- Collaborer avec les leaders d'opinion, en particulier les leaders religieux et traditionnels, pour remettre en question l'idée selon laquelle le mariage des enfants et les MGF sont un impératif religieux.
- Fournir aux jeunes filles des mentors et des modèles à émuler.
- Investir dans les initiatives qui encouragent la rétention scolaire des filles.
- Mettre en œuvre des dispositions législatives et améliorer l'application des lois existantes.
- Collaborer avec les communautés dans le cadre de campagnes de communication en faveur de changements sociaux.
- Renforcer les systèmes de protection de l'enfance officiels et les réseaux de signalement officiels.
- Associer les jeunes aux initiatives de plaidoyer.
- Intégrer le travail pour la fin du mariage des enfants et des MGF aux programmes liés à l'égalité des genres.



Principaux Messages

- Le mariage des enfants et les MGF constituent des violations des droits humains.
- Les deux pratiques trouvent leur origine dans les inégalités de genre et sont tributaires de normes sociales visant à contrôler la sexualité féminine et à préserver des traditions culturelles, sociales et religieuses.
- Le mariage des enfants est aussi étroitement lié à la pauvreté et à un faible niveau d'instruction, tandis que les MGF sont parfois, mais pas toujours, liées à des pressions économiques.
- Là où le mariage des enfants et les MGF coexistent, il convient de mettre en œuvre des solutions coordonnées et d'agir à l'égard des normes sociales genrées qui contribuent à perpétuer les deux pratiques.
- Les mouvements pour la fin du mariage des enfants et des MGF doivent plaider conjointement en faveur de changements aux niveaux communautaire, national, régional et mondial afin d'accélérer les progrès.
- Les prestataires de santé peuvent jouer un rôle important. Il est nécessaire de renforcer les capacités, du système de santé pour s'assurer que les services de prévention et de soins des MGF soient intégrés dans la SSR de routine et d'autres services de santé.





© UNFPA Senegal



RÉFÉRENCES



Références

1. OMS. Orientations sur les aspects éthiques à prendre en considération pour planifier et examiner des recherches sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents [Guidance on ethical considerations in planning and reviewing research studies on sexual and reproductive health in adolescents]. Genève : Organisation mondiale de la Santé, 2019. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/280148>
2. UNICEF. Pratiques néfastes : Le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines constituent des violations des droits humains reconnues à l'échelle internationale. UNICEF, 2022. <https://www.unicef.org/fr/protection/des-pratiques-n%C3%A9fastes>
3. [Filles, Pas Epouses](#). Le mariage des enfants et la santé et les droits sexuels et reproductifs. Filles, Pas Epouses, 2018.
https://www.girlsnotbrides.org/documents/875/Child_Marriage_SRHR_Infographic_FR_web.pdf
4. UNICEF DATA. COVID-19 : une menace pour les progrès contre le mariage des enfants [COVID-19: A threat to progress against child marriage]. UNICEF DATA, 2021. <https://data.unicef.org/resources/covid-19-a-threat-to-progress-against-child-marriage/>
5. Filles, Pas Epouses. Le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines/l'excision. Filles, Pas Epouses, 2021.
https://www.girlsnotbrides.org/documents/1551/PO52479-Girls_Not_Brides-Child_marriage_and_FGMC_FRENCH_June_21-MR.pdf
6. UNFPA. Tableau de bord des mutilations génitales féminines : Jeunes filles * qui ont subi une forme de MGF. Fonds des Nations Unies pour la population, 2022. <https://www.unfpa.org/fr/data/dashboard/fgm>
7. UNICEF. Le mariage des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre : En bref. UNICEF, 2018.
https://www.unicef.org/wca/sites/unicef.org.wca/files/2018-11/UNFPA-WCARO-UNICEF_FR_final.pdf
8. UNICEF. Que sont les mutilations génitales féminines ? Tout savoir sur les mutilations génitales féminines et sur l'action menée par l'UNICEF pour y mettre un terme. <https://www.unicef.org/fr/recits/mutilations-genitales-feminines>
9. UNFPA-UNICEF Joint Programme on the Elimination of Female Genital Mutilation: Accelerating the elimination of an extreme form of violence against girls. UNICEF, 2023. <https://www.unicef.org/protection/unfpa-unicef-joint-programme-eliminating-fgm>



Références

10. Bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO). Analyse des Cadres juridiques relatifs aux Mutilations Génitales Féminines (MGF) de Pays Sélectionnés d'Afrique de l'Ouest. UNFPA, 2018. https://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FR-UNFPA-ANALYSIS-ON-FGM-WEB%20%282%29_0.pdf
11. UNFPA. Programme conjoint UNFPA-UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines. UNFPA, 2023. <https://www.unfpa.org/fr/programme-commun-de-lutte-contre-les-mutilation-genitale-feminine-et-lexcision>
12. Union Africaine. Initiative « SALEEMA » initiative de l'union africaine pour l'élimination des mutilations génitales féminines : Programme et plan d'action 2019-2023. Union Africaine, 2022. [41106-wd-Saleema Initiative Programme and Plan of Action-FRENCH.pdf \(au.int\)](https://au.int/sites/default/files/41106-wd-Saleema%20Initiative%20Programme%20and%20Plan%20of%20Action-FRENCH.pdf)
13. UNICEF. Le Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants : Agir pour protéger les filles les plus vulnérables. UNICEF, 2022. <https://www.unicef.org/fr/protection/programme-mondial-UNFPA-UNICEF-visant-a-accelerer-la-lutte-contre-le-mariage-enfants>
14. Union Africaine. Campagne pour l'élimination du mariage d'enfants en Afrique : L'appel de clairon. Union Africaine, 2013. [https://au.int/sites/default/files/pages/32905-file-campaign to end child marriage in africa call for action- french.pdf](https://au.int/sites/default/files/pages/32905-file-campaign%20to%20end%20child%20marriage%20in%20africa%20call%20for%20action-french.pdf)
15. ONU Femmes. Campagne de lutte de l'Union africaine contre le mariage des enfants : Enseignements découlant du programme exécuté au Malawi et en Zambie. ONU Femmes, 2020. <https://africa.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Africa/Attachments/Publications/2020/10/Policy-paper-Emerging-lessons-from-child-marriage-programming-in-Malawi-and-Zambia-fr.pdf>
16. Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines. Accélérer le changement : Rapport annuel 2018. UNFPA, 2019. https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2018_FGM_Annual_Report_-_Final_Version_August_16.pdf
17. UNICEF. Profil de pays 2021 : programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants – Niger. UNICEF, 2022. <https://www.unicef.org/media/130926/file/Niger-child-marriage-2022-French.pdf>
18. UNICEF. Profil de pays 2021 : programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants – Burkina Faso. UNICEF, 2022. <https://www.unicef.org/media/130921/file/Burkina-Faso-child-marriage-2022-French.pdf>



MERCI

